



COSTA RICA

VOLCANS ET PARCS NATIONAUX

**VOLCAN POAS, VOLCAN ARENAL, VOLCAN CERRO CHATO,
VOLCAN TENORIO, VOLCAN RINCON DE LA VIEJA, VOLCAN IRAZU,
VOLCAN TURRIALBA**

15 jours

Petit groupe

Ce document constitue l'offre préalable légale faite aux consommateurs, conformément aux dispositions de l'article R211-4 du code du tourisme.

MISE à JOUR : 02/02/2024

ANNULE ET REMPLACE TOUTE VERSION PRECEDENTE

DESCRIPTIF

Ce voyage est un savant dosage de randonnées sur les volcans, de balades dans la nature sauvage des parcs nationaux, de rencontres avec la population locale, de baignades et de détente sur les plus belles plages du Costa Rica. Nous assistons actuellement au réveil progressif des volcans Poás et Rincon de la Vieja. Le tant redouté volcan Turrialba actif depuis 5 ans nous offre l'impressionnant spectacle de ses éruptions volcaniques qui provoquent des panaches de gaz et de cendre pouvant atteindre 3.000m d'altitude. A Corcovado, dans la péninsule d'Osa, vous pourrez observer les nombreux mammifères, batraciens et plus de 350 espèces d'oiseaux dans le plus beau Parc National d'Amérique Centrale. Vous découvrirez aussi la beauté du Rio Sierpe et Sierpe-Terraba la plus grande mangrove d'Amérique Centrale restée intacte et très sauvage. Tout au long de ce pittoresque parcours, vous gusterez aux spécialités culinaires et vous apprécierez bien sûr la simplicité et la gentillesse des Ticos, diminutif donné aux costariciens qui sauront vous charmer à coup sûr !

POINTS FORTS

- Beaux hôtels et lodges typiques.
- Rencontre avec les « Ticos »
- 10 randonnées faciles sur les volcans et parcs nationaux.
- Visite de 9 parcs nationaux et 2 réserves.
- Biodiversité tropicale incomparable de la péninsule d'Osa.
- Découverte du Rio Sierpe et de sa mangrove.
- Observation animalière.
- Guide volcanologue.
- Observation de 7 volcans dont 5 actifs.
- Visite de l'observatoire volcanologique et sismologique.

VOLCANS

Volcan Poás

Volcan Poás (2.708m) Premier rapport d'activité? historique en 1828. Il possède une forte activité? fumerolienne dans son cratère principal. Emission permanente d'un important panache de gaz acides (environ 400 tonnes de gaz par jour). Occasionnellement s'observe aussi une activité? explosive de type strombolien comme en 1910, en 1953-1955 et actuellement (formation d'un cône de scorie impressionnant). L'activité? éruptive la plus récente a commencé? en avril 2017. De fortes éruptions phréatiques faisant rapidement place à une activité explosive strombolienne ont été? observées dans le cratère principal produisant d'énormes panaches de cendre et de gaz de plus de 4000 mètres d'altitude. Disparition provisoire de son lac d'acide, comblé après quelques heures d'activité éruptive par les dépôts de cendres et de roche volcanique. Les installations touristiques situées à l'intérieur du parc national Poás ont été gravement endommagées par les chutes de bombes volcaniques dont certaines avoisinent les 50 Kg. Par mesure de précaution, les autorités locales compétentes ont provisoirement fermé le parc national Poás. Différents points de vue permettent d'observer, de jour comme de nuit, l'activité éruptive en cours sur ce volcan. La caméra de surveillance détruite par les premières explosions a été remplacée par deux nouvelles caméras. Vous pouvez suivre l'activité du volcan Poás en temps réel en cliquant sur le lien suivant [cliquez ici](#).

Volcan Arenal

Volcan Arenal (1.633m) C'est incontestablement le plus jeune volcan du Costa Rica, il n'a que 7000 ans. On a mis en évidence 11 périodes éruptives. En 1525, une coulée de lave avait dévalé? le flanc nord du volcan et parcouru plusieurs kilomètres. La dernière période éruptive débuta le 29 juillet 1968 avec l'ouverture simultanée de trois nouveaux cratères sur le flanc Nord-ouest qui détruisirent deux villages à son pied (Tabacon et Pueblo Nuevo) tuant une grande partie de ses habitants. De 1968 à 1973 : très explosif avec de nombreuses nuées ardentes. De 1974 à 1984 : coulées de lave et activité? strombolienne. De 1985 à 2011 : coulées de lave importantes avec activité? strombolienne et nuées ardentes. 2012: le volcan rentre dans une phase de très faible activité?, l'incandescence dans le cratère a disparu et les roches qui dévalent le long des flancs ne sont plus incandescentes. Un panache de gaz continue de s'élever au-dessus de son cratère et l'activité? sismique du volcan continue malgré? son calme apparent. Une déformation importante de son flanc ouest a été? enregistrée depuis 2012 et s'est accentuée en 2015... Actuellement un panache de vapeur s'échappe de son cratère et c'est toujours le volcan le plus visité du Costa Rica, sa belle forme conique surmontant son parc national attire toujours les connaisseurs.

Volcan Cerro Chato

Volcan Cerro Chato (1.211m) C'est un volcan endormi âgé d'environ 8.500 ans, situé sur le flanc Sud-Est de l'Arenal. Sa forme conique tronquée presque parfaite, illustre à merveille le typique volcan. Considéré comme le "vieux petit frère" de l'Arenal, il était encore en activité? éruptive il y a environ 3.500 ans. Actuellement un petit lac d'eau verte émeraude où il est agréable de se baigner occupe le fond de son cratère de 500 mètres de diamètre. Son sommet offre une vue imprenable sur le cône et le cratère du volcan Arenal tout proche. Il est recouvert d'une magnifique forêt primaire tropicale abritant une faune et une flore exceptionnelle.

Volcan Tenorio

Volcan Tenorio (1.916m) Le volcan Tenorio est situé dans la cordillère de Guanacaste au Nord du Costa Rica, il n'est pas considéré comme un volcan actif malgré les nombreuses manifestations volcaniques (sources d'eau chaude à 70°C et fumerolles 94°C). Il est composé de deux cratères jumeaux, le Tenorio et le Montezuma. La rivière Rio Celeste qui y prend sa source doit son nom à une légende : lorsque Dieu termina de peindre le ciel, il nettoya son pinceau dans le Rio Céleste, d'où sa couleur, qui provient plus probablement réaction géochimique naturelle qui lui donne cette belle teinte turquoise.

Volcan Rincon de la Vieja

Volcan Rincon de la Vieja (1.805m) Premiers rapports d'activité historique en 1851. Situé dans la cordillère volcanique de Guanacaste c'est un énorme stratovolcan formé par l'alignement de 4 cratères sommitaux (Santa Maria, Viejo Rincon de La Vieja, Rincon de la Vieja et Von Seaback) et 3 petits cônes volcaniques (Cerro San Roque, Cerro la Fortuna et Cerro Cañas Dulces) qui bordent une immense caldeira. Son cratère actif contient un petit lac d'acide d'une température moyenne de 68°C. L'activité? fumerolienne est permanente avec éruptions phréatiques sporadiques. L'éruption du 6 au 13 novembre 1995 a produit des explosions phréatiques de tailles considérables. Il possède une vaste caldeira d'effondrement à l'ouest, occupée par plusieurs petits lacs d'acide, des mares de boue brûlante brassées par un flux de gaz volcaniques permanents et une solfatare très active. La dernière activité? éruptive a débutée en novembre 2018, plusieurs éruptions phréatiques de forte intensité ont été? observées depuis la base du volcan et ont provoqué, outre les pluies de cendres sur les villages environnants, de nombreux lahars (coulées de boue brûlante) jusqu'à la base du volcan. Profitant du grand potentiel géothermique de ce volcan, l'ICE (institut costaricien d'électricité?) a mis en route une nouvelle centrale géothermique à Las

Pailas en août 2012. La production électrique est de 70 MW et alimente en électricité tout le nord du pays. Vous pouvez suivre l'activité du volcan Rincon de la Vieja en temps réel en cliquant sur le lien suivant [cliquez ici](#).

Volcan Irazú

Volcan Irazú (3432m) C'est le volcan le plus haut du Costa Rica. Ce volcan a été le siège de 19 éruptions majeures depuis sa découverte en 1723. Actuellement en activité fumerolienne, il possède un petit lac d'acide sulfurique vert émeraude dans le fond du cratère principal (il est possible que ce lac d'acide disparaisse à la fin de la période sèche, découvrant ainsi le fond de son cratère). Température moyenne des fumerolles : 90°C. De 1963-1965, une activité éruptive de type strombolienne provoqua un grand nombre de lahars (coulées de boue) qui détruisirent une grande partie de la ville de Cartago située au pied du volcan, dans la vallée centrale. L'activité éruptive la plus récente s'est déroulée le 8 décembre 1994. Un glissement de terrain d'un volume considérable, suivi d'une forte explosion provoqua la libération soudaine de gaz et de cendres qui arrivèrent jusqu'à San José et Heredia distants de 18 km. De grandes avalanches coururent le long du Rio Sucio dévastant plusieurs hectares de cultures et pâturages. La petite crise sismique qui débuta en février 2010, puis actuellement de grands glissements de terrain dans la partie nord du volcan inquiète les habitants qui vivent sur les flancs du colosse.

Volcan Turrialba

Volcan Turrialba (3.340m) est le deuxième plus haut volcan du Costa Rica après l'Irazú. Premier rapport d'activité historique en 1723. Il possédait jusqu'en janvier 2010 trois cratères installés dans le fond d'une grande dépression ouverte à l'Est. Le cratère Oriental, totalement inactif, le cratère Central, possédant une solfatare et le cratère Occidental, très profond et siège d'une importante activité fumerolienne depuis 2006. Ce dernier cratère a été en activité en 1847, 1853, 1855, 1864-1866. Considéré en réveil par les scientifiques depuis 1996, un nouveau cratère s'est ouvert en janvier 2010 après une forte activité sismique, puis une nouvelle bouche entre le 12 et 18 janvier 2012. Cette dernière, surchauffée par les gaz volcaniques, est incandescente et visible du sommet du volcan. Les cendres émises par les explosions phréatiques sont retombées sur les villes de Cartago et San José. Un panache de gaz et de cendre volcanique s'élève au-dessus du cratère occidental et peut atteindre 3 000 m d'altitude certains jours. Depuis novembre 2018, de nouvelles violentes explosions font vibrer le sommet du volcan et la cendre expulsée par les explosions tombe en permanence sur les villes de la vallée centrale comme cette fin d'année 2018. Une webcam a été installée au sommet du volcan en janvier 2010, vous pouvez voir en direct l'activité de ce nouveau cratère sur le lien suivant [cliquez ici](#).

AUTRES SITES VISITES

San Jose

San José, fondée en 1738, San José est devenue la capitale du Costa Rica en 1823 au dépend de Cartago. Son agglomération regroupe près de 2 millions d'habitants soit près de 30% la population du pays. De nombreux monuments et musées sont à visiter dans le centre historique de la ville: Mercado Central, Cathédrale, Église de la Merced, Musée de l'Or précolombien, Musée du Jade, Musée National, etc.

OVSICORI

OVSICORI (Observatoire Volcanologique et Sismologique du Costa Rica) Créé en 1982 par l'UNA (Université nationale du Costa Rica) et situé dans la ville de Heredia, c'est le centre de recherche et de surveillance national où travaillent une trentaine de scientifiques et de techniciens sur le suivi de l'activité sismique en temps réel, la surveillance des volcans actifs et leur activité éruptive en cours.

Catarata de la Paz

La Catarata de la Paz est une magnifique cascade située sur les flancs du volcan Poás dans la très escarpée et profonde vallée de la Cinchona.

Muelle

Le petit village de Muelle sur le Rio San Carlos est notamment connu pour ces centaines d'iguanes verts qui vivent dans les arbres le long de la rivière. Certains mâles peuvent atteindre 2 mètres de longueur et ils sont facilement approchables. De couleurs noir et vert à la naissance, puis noir et orange quand ils deviennent adultes.

Canopy tour

Le Canopy Tour est une des grandes attractions du Costa Rica, genre d'accrobranche constitué d'un réseau de câbles métalliques tendus aux sommets des arbres permettant de se déplacer dans la canopée de la forêt avec une tyrolienne sur plusieurs kilomètres. Ici à la Fortuna, il est situé sur les pentes du volcan Arenal.

Ponts suspendus de l'Arenal

Les ponts suspendus de l'Arenal permettent de découvrir la canopée de la forêt tropicale de la zone de l'Arenal. C'est une ballade de 3,2 Kms avec alternance de sentiers et de ponts suspendus dont certains

sont à plus de 50m de hauteur et permettent ainsi d'apprécier toute la riche biodiversité qui se cache à la cime des arbres. Idéal pour l'observation animalière.

Eaux thermales Santa Maria

Les Eaux thermales de Santa Maria se trouvent dans le parc national Rincon de la Vieja, plus particulièrement à la station Santa Maria. Un bon sentier à travers la forêt tropicale sèche externe au parc national mène aux eaux thermales de Santa Maria. En pleine forêt, au pied d'un petit relief volcanique effondré se trouve la source d'eaux thermales. Baignade dans les bassins d'eaux thermales à 37°C, un moment de relax et de repos.

Ignimbrites Cañas Dulces

Site géologique des ignimbrites daciques [du latin igni (feu) et imbri (pluie)] produit par Cañas Dulces, petit cône volcanique adventif au pied du volcan Rincon de la Vieja datant d'un million et demi 1,5 d'années caractérisé par des dépôts d'ignimbrites de couleur blanchâtre couvrant environ de 2.000 Km².

Canyon Rio Colorado

Le canyon du Rio Colorado, très beau et méconnu des touristes vaut le coup d'œil. Sur la route qui mène au volcan Rincon de la Vieja, ce petit canyon façonné dans la roche volcanique par plusieurs dizaines de milliers d'années est un véritable petit trésor archéologique. Une vingtaine de pétroglyphes précolombiens datant de 300 a.C / 700 d.C sont visibles le long des parois verticales.

Limonal

Limonal et ses manguiers, connu par les ornithologues pour l'observation des aras macaw.

Rio Tarcoles

Le pont qui enjambe le Rio Tarcoles est un arrêt obligatoire. Très proche du parc national Carara, il est réputé pour l'observation des crocodiles américains qui vivent le long des berges de la rivière. C'est la plus grande concentration de crocodiles au monde et on estime qu'il y en a 2.500 dans cette rivière. Certains males mesurent plus de 4 mètres et pèsent environ 500 kilogrammes.

Playa Hermosa

Playa Hermosa, très belle plage de sable noir du Pacifique central, appréciée par les surfeurs et les photographes pour les magnifiques coucher de soleil.

Parc national Manuel Antonio

Le Parc national Manuel Antonio est l'un des parcs nationaux les plus connus du Costa Rica. Situé en bordure de l'Océan Pacifique, il protège une variété d'écosystème allant de la forêt primaire à la mangrove en passant par des plages paradisiaques. Il est habité d'une faune maritime, terrestre et aviaire extrêmement riche.

Réserve biologique Isla del Caño

La paradisiaque Isla del Caño, importante réserve biologique du Costa Rica est distante de 20 km de l'embouchure du Rio Sierpe et de Drake Bay. Elle est très protégée et l'accès par jour y est limité. Un petit sentier mène à l'intérieur de l'île où se trouve un petit cimetière précolombien et quelques reste archéologique. L'île rocheuse est bordée au Nord par l'unique plage de sable blanc et ses eaux cristallines chaudes sont fréquentées par une faune tropicale riche et variée : coraux, petits requins à pointes blanches, raies-manta, tortues et de nombreux poissons tropicaux multicolores. Masque, tuba et palmes sont nécessaires pour découvrir un véritable trésor sous-marin. Porté par un léger courant longeant la côte vous découvrirez les fonds coralliens à quelques mètres de profondeur seulement. Ce site est aussi très fréquenté des plongeurs, avec ou sans bouteille.

Playa San Josecito

Playa San Josecito, magnifique petite plage de sable blanc située à mi-distance entre Drake Bay et le parc national Corcovado, station San Pedrillo. Protégée par des récifs, les eaux peu profondes de la baie sont un véritable paradis pour faire du snorkeling et découvrir les fonds sous-marins riches en faune et flore marine.

Isletas Violin

Las Isletas Violin sont un groupe d'îlots inhabités à l'embouchure du Rio Sierpe, véritable paradis pour les oiseaux marins tels que frégates-magnifiques, fous à pattes rouges, fous à pattes jaunes, sterns, ibis blancs, pélicans, etc. En fin d'après-midi le spectacle de tous ces oiseaux qui reviennent sur les îlots pour la nuit est réellement incroyable.

Mangrove Sierpe-Terraba

La mangrove Sierpe-Terraba se trouve dans l'estuaire du Rio Sierpe dans le Sud du Costa Rica. C'est la plus grande et surtout la plus sauvage mangrove d'Amérique Centrale, on y trouve 5 espèces de palétuviers et un nombre surprenant d'espèces animales. Encore méconnue du tourisme de masse, il est très aisé de faire de l'observation animalière que ce soit de jour comme de nuit.

Parc national Corcovado

Le Parc National de Corcovado est un des plus grands parcs nationaux du Costa Rica et couvre environ un tiers de la péninsule d'Osa. Il est considéré par National géographique comme étant "l'endroit le plus dense du monde en terme de biodiversité". Les paysages qu'il abrite sont composés d'une forêt tropicale primaire (l'une des dernières forêts primaires côtières d'Amérique) de montagnes et d'un espace marin

comprenant notamment des mangroves. Parmi les espèces que l'on peut observer : Coatis, agoutis, pécaris, tapirs, singes-araignées, singes-écureuils, singes-hurlleurs, singes-capucins, paresseux à deux et trois doigts, nombreuses grenouilles vénéneuses, aras macaw, trogons, pélicans, et même des pumas et jaguars avec un peu de chance. Il possède plusieurs entrées (San Pedrillo, Carate, Los Patos) mais la plus sauvage et naturelle des stations est sans aucun doute Sirena accessible par bateau ou par avion taxi.

Sphères précolombiennes

Les sphères précolombiennes de Palmar Sur sont l'un des rares cas préservés de constructions résidentielles associées aux fameuses sphères précolombiennes de pierre. Certaines des sphères présentes sont in situ et n'ont donc jamais été déplacées depuis leur découverte. Il s'agit du deuxième site archéologique ouvert au public au Costa Rica, après Monument National Guayabo.

Playa Linda

Playa Linda, située proche de Playa Matapalo est méconnue des touristes. C'est une splendide plage de sable blanc de plusieurs kilomètres de longueur, ombragée par une multitude de cocotiers. Une légère brise marine la rend très agréable.

Cerro de la Muerte

Le Cerro de la Muerte dans la cordillère de Talamanca est le point culminant de la célèbre route Panaméricaine avec un col à plus de 3.200 m d'altitude. Paysages du paramó, écosystème fragile de végétations rampantes, buissons et petits arbustes. C'est le lieu idéal pour l'observation d'oiseaux d'altitude et plus particulièrement des colibris.

Parc national Los Quetzales

Le parc national Los Quetzales anciennement appelé réserve Los Santos, fût nommé ainsi en l'honneur du Quetzal resplendissant peuplant ses arbres. Entre l'Océan Pacifique et la cordillère de Talamanca, le parc au relief fort accidenté, protège principalement la forêt pluvieuse de montagne et la forêt très humide de basse montagne. Sa superficie est de 4117 hectares avec une altitude comprise entre 1240 m et 3190 m. Le Quetzal n'y est néanmoins qu'une espèce d'oiseaux parmi d'autres, puisque 207 espèces répertoriées au Costa Rica y sont présentes (trogons, colibris...). Cela en fait un parc très apprécié des ornithologues. Quetzal Resplendissant, c'est surtout un oiseau majestueux et légendaire, sans doute l'un des plus beaux du monde. D'une trentaine de centimètres de haut, le quetzal est un oiseau de petite taille. Mais la taille impressionnante des plumes de sa queue (de 50 cm à près d'un mètre) le fait paraître beaucoup plus grand.

Belvédère du volcan Turrialba

Le belvédère du volcan Turrialba est sûrement l'un des meilleurs points de vue pour l'observation de l'activité éruptive du volcan Turrialba. Situé à plus de 3.000 m d'altitude et à peine distant de 8 km, la vue sur le massif volcanique y est surprenante.

Chemin du Turrialba

Chemin du Turrialba Très peu d'accès au volcan Turrialba existes, le plus connu est la route qui va de Santa Cruz de Turrialba au petit village de La Central et l'entrée du parc national Turrialba. L'autre accès est un chemin qui relie le sommet du volcan Irazú au volcan Turrialba dénommé "la route d'évacuation" Utilisée par les autorités locales pour évacuer la population rurale de la zone en cas de forte éruption du volcan Turrialba. C'est un beau chemin de terre qui passe à travers les petites fermes et exploitations agricole. De nombreux points de vue sur le massif volcanique du volcan Turrialba jalonnent ce parcours.

Cartago

Cartago situé au pied du volcan Irazú était la capitale du Costa Rica jusqu'en 1823. Magnifique petite ville coloniale plusieurs fois détruites par des violents tremblements de terre en 1841 et en 1910 qui ont presque entièrement détruit le patrimoine historique de la ville. Les ruines de l'ancienne cathédrale sont l'unique vestige encore visible. Quelques maisons de l'époque victorienne ont été récemment restauré dans le centre-ville. La basilique de Notre-Dame des Anges, où chaque année au début du mois d'août, des milliers de personnes viennent par reconnaissance ou pour demander des faveurs à la Negrita, la vierge noire.

PROGRAMME

JOUR 1

PARIS - SAN JOSE

Vol Paris - San José. Arrivée à l'aéroport international Juan Santamaria en début de soirée. Accueil et transfert en minibus à l'hôtel situé à San José. Briefing de votre guide sur le déroulement du voyage et nuit à l'hôtel.

Nuit : Hôtel

Repas inclus : Aucun

JOUR 2

SAN JOSE - HERDEDIA VARA BLANCA

Petit déjeuner à l'hôtel, puis matinée libre.

Visite libre du centre historique de San Jose et ses musées : musée de l'Or Précolombien, musée du Jade, Musée National, Cathédrale et église de la Merced, Théâtre National, Marché Central, Marché de l'Artisanat, etc.

Déjeuner libre à San José, puis départ en minibus en direction de Vara Blanca. Arrêt en cours de route à Heredia.

Visite guidée de l'OVSICORI, l'observatoire volcanologique et sismologique du Costa Rica. Explications sur le travail de surveillance et de recherche des scientifiques, ainsi que sur les différents instruments utilisés. Conférence sur l'activité éruptive des volcans du Costa Rica par un scientifique francophone.

Continuation pour Vara Blanca et installation dans un sympathique petit lodge situé au col entre les deux volcans Poas et Barva. Magnifique panorama sur toute la cordillère volcanique. Dîner et nuit au lodge (le lodge se trouve à 1900 mètres (pas de chauffage) prévoir pyjama chaud et tout le nécessaire pour votre confort thermique!)

Nuit : Hôtel

Repas inclus : Petit déjeuner, Dîner

JOUR 3

VARA BLANCA - PARC NATIONAL POAS - LA FORTUNA

Petit déjeuner au lodge tôt le matin, puis départ en minibus pour le parc national Poás qui vient de rouvrir ses portes après une longue fermeture pour cause d'activité éruptive importante du volcan Poás.

Randonnée à travers la forêt des nuages jusqu'au bord du cratère principal. La formidable activité éruptive qui a commencé au mois de mai 2017 a complètement changé la morphologie du cratère et le lac d'acide qui avait partiellement disparu, enseveli par les cendres et les bombes volcaniques s'est reformé depuis peu. Un nouveau cratère interne, siège d'un intense dégazage se met en place petit à petit. Observation de l'activité éruptive en cours. Après 30 minutes de marche à travers la forêt des nuages, arrivée au bord du cratère principal du volcan Poás, vaste dépression de 1000 mètres de diamètre et 300 mètres de profondeur. Selon les dispositions actuelles, la permanence au bord du cratère est limitée à 20 minutes environ. Temps à disposition pour observation de l'activité volcanique autour du lac d'acide occupant le fond du cratère. « Actuellement La Laguna Botos est ouverte depuis le 13 août 2022 » cette visite sera effectuée conformément aux conditions de sécurité en vigueur au moment de votre visite. Retour à pied par le même chemin jusqu'à l'entrée du parc national et après avoir restitué le matériel de sécurité, explications sur l'activité éruptive des trois dernières années et des méthodes de surveillance de l'un des volcans les plus actifs du pays.

Continuation en minibus vers la Fortuna de San Carlos et traversée de la cordillère volcanique centrale. Halte en cours de route à la "Laguna de Hule" magnifique exemple d'une éruption volcanique de type "maar" comprenant 3 lacs de cratère, Congo, Bosque Alegre et Hule le plus grand. Temps à disposition pour une baignade dans la lagune et repas pique-nique puis explications par votre guide sur la formation de ces trois lacs d'origine volcanique.

Muelle, petit village dans la plaine de San Carlos internationalement connu pour l'observation des iguanes verts qui vivent dans les arbres le long du Rio San Carlos. Certains mâles mesurent plus de deux mètres de longueur.

Nuit : Hôtel

Repas inclus : Petit déjeuner, Déjeuner, Dîner

JOUR 4

LA FORTUNA - PARC NATIONAL VOLCAN ARENAL - LA FORTUNA

Petit déjeuner au lodge, puis départ pour le Parc National des volcans Arenal et Cerro Chato.

Observation ornithologique, puis randonnée à travers la forêt du parc national jusqu'aux différents points d'observation sur les volcans Arenal et Cerro Chato. Ce célèbre volcan, en activité éruptive de 1968 à 2012 possède un magnifique cône volcanique surmonté de deux sommets. Actuellement un beau panache de gaz volcanique s'élève encore au-dessus de son cratère principal. Pique-nique en cours de randonnée et explication sur l'activité volcanique des volcans Arenal et Cerro Chato et sur les différentes méthodes de surveillance. Retour à l'entrée du parc par la rivière Danta et baignade au pied de la cascade (accès à la cascade, non aménagé). Visite du petit musée volcanologique situé dans l'ancien observatoire du Smithsonian Institut et par chance possibilité d'observer la célèbre grenouille "Agalychnis callidryas" symbole du Costa Rica.

Continuation vers la Fortuna et baignade dans les eaux thermales du volcan Arenal (Facultatif: prix d'entrée entre 22 et 28 USD/pers, à réserver avec le guide en avance). Une source naturelle d'eau chaude alimente plusieurs bassins situés dans un magnifique parc.

Nuit : Hôtel

Repas inclus : Petit déjeuner, Déjeuner, Dîner

JOUR 5

LA FORTUNA - PARC NATIONAL TENORIO - RINCON DE LA VIEJA

Petit déjeuner au lodge, puis départ en minibus pour le parc national du volcan Tenorio et le Rincon de la Vieja situés dans la cordillère volcanique du Guanacaste.

Randonnée dans le parc national du volcan Tenorio qui n'est pas considéré comme un volcan actif malgré les nombreuses manifestations volcaniques (sources d'eau chaude à 70°C et fumerolles 94°C). Il est composé de deux cratères jumeaux, le Tenorio et le Montezuma, mais une surprenante rivière bleue-turquoise y prend sa source. Randonnée à travers la forêt primaire jusqu'au Rio Celeste et sa superbe cascade. Continuation jusqu'au Lagon Bleu où se trouve une fumerolle lacustre, puis aux "Teñideros", lieu où l'eau de la rivière se colore en bleue-turquoise après une réaction géochimique naturelle. La légende raconte que lorsque Dieu termina de peindre le ciel en bleu, il rinça ses pinces dans le Rio Celeste. Pique-nique au cours de la randonnée, puis retour à l'entrée du parc.

Continuation en minibus pour le Rincon de la Vieja par la célèbre route Panaméricaine.. Arrivée en fin de journée et installation dans un lodge proche de l'entrée du parc national. Dîner au lodge.

Nuit : Hôtel

Repas inclus : Petit déjeuner, Déjeuner, Dîner

JOUR 6

PARC NATIONAL RINCON DE LA VIEJA - PAILAS - SANTA MARIA

Petit déjeuner au lodge tôt le matin et départ pour le parc national Rincon de la Vieja tout proche.

Randonnée dans le Parc National du volcan Rincon de la Vieja, dans le secteur "Las Pailas". C'est une vaste caldera d'effondrement aux pieds des cônes volcaniques du Rincon de la Vieja, Santa Maria et Von Seebach où l'on peut observer de nombreuses manifestations volcaniques durant la marche (sources hydrothermales, solfatares, fumerolles, petits lacs d'acide, lacs de boue brassées par d'innombrables jets de vapeur et bulles de gaz). Ce parc national possède une grande biodiversité (figus strangleurs, broméliacées, singes-hurlers, singes-araignées, singes capucin, fourmiliers, coatis, félins, trogons et nombreux autres oiseaux tropicaux).

Randonnée aux eaux thermales du Rincon de la Vieja dans le secteur "Santa Maria". Un bon sentier à travers la forêt tropicale sèche externe au parc national mène aux eaux thermales de Santa Maria. En pleine forêt, au pied d'un petit relief volcanique effondré se trouve la source d'eaux thermales. Baignade dans les bassins d'eau thermale à 37°C, un moment de relax et de repos avant le retour au lodge.

Dîner et nuit au lodge.

Nuit : Hôtel

Repas inclus : Petit déjeuner, Déjeuner, Dîner

JOUR 7

RINCON DE LA VIEJA - LIMONAL - PLAYA HERMOSA - MANUEL ANTONIO

Petit déjeuner au lodge, puis départ en minibus pour Quepos et Manuel Antonio par la célèbre route Panaméricaine qui longe la petite cordillère volcanique de Tilaran. Nombreux arrêts sont prévus lors de ce

transfert. Après seulement quelques kilomètres, arrêt au site géologique des ignimbrites de Canas Dulces.

Découverte du site géologique des ignimbrites daciques [du latin igni (feu) et imbri (pluie)] émises il y a 1,5 million d'années par une très violente éruption volcanique de Cañas Dulces, un petit cône volcanique situé au pied du volcan Rincon de la Vieja. Ces dépôts d'ignimbrites de couleur blanchâtre couvrent environ de 3.500 Km². Explications sur cette sur les raisons d'une telle éruption.

Balade dans le canyon du Rio Colorado, très beau et méconnu des touristes ce petit canyon façonné dans la roche volcanique par plusieurs dizaines de milliers d'années est un véritable petit trésor archéologique. Une vingtaine de pétroglyphes précolombiens datant de -300 a.C / +700 d.C sont visibles le long des parois verticales.

Arrêt en cours de route à Limonal pour observation des aras macaw qui vivent dans les manguiers.

Petite halte sur le pont qui enjambe le Rio Tarcoles. Très proche du parc national Carara, il est réputé pour l'observation des crocodiles américains qui vivent le long des berges de la rivière. C'est la plus grande concentration de crocodiles au monde et on estime qu'il y en a 2.500 dans cette rivière. Certains mâles mesurent plus de 4 mètres et pèsent environ 500 kilogrammes.

Arrivée en fin d'après-midi à Manuel Antonio et installation à l'hôtel. Dîner libre et nuit à l'hôtel.

Nuit : Hôtel

Repas inclus : Petit déjeuner, Déjeuner

JOUR 8

PARC NATIONAL MANUEL ANTONIO - SIERPE

Petit déjeuner à l'hôtel et départ pour le parc national Manuel Antonio.

Randonnée dans le plus populaire des parcs nationaux du pays. Découverte de la flore et de la faune locale de ce petit, mais surprenant parc national, (très nombreux paresseux, singes écureuils, singes hurleurs, singes capucins, rats laveurs, coatis, iguanes, etc.). Déjeuner libre et suivant votre forme physique, possibilité d'effectuer l'une des 3 randonnées de 2 à 5 heures de marche. Le parc possède l'une des plus belles plages du Costa Rica. Baignade dans les eaux cristallines.

Déjeuner libre puis départ en minibus pour Sierpe et la péninsule d'Osa par une très belle route côtière qui traverse les bananeraies et les palmeraies. Arrivée au coucher du soleil au petit port de Sierpe. Départ en bateau et navigation sur le Rio Sierpe à la découverte de la faune nocturne (Caïmans, crocodiles, rats laveurs, ibis blancs, aigrettes et nombreux autres oiseaux nocturnes). Arrivée dans un étonnant lodge très rustique situé en plein cœur de la mangrove de Sierpe Terraba. Après installation, dîner et nuit au lodge.

Note importante pour le logement de ce jour :

- Nous vous conseillons de faire un sac le jour avant l'arrivée à Sierpe, avec toutes les affaires nécessaires pour les 3 nuits / 4 jours et le reste des bagages restera dans le minibus dans un parking gardé. Mais si vous voulez emporter tous vos bagages, c'est possible, bien que non conseillé du fait de la forte humidité à Osa. Tous les vêtements seront humides et il sera difficile de les faire sécher par la suite, surtout en altitude...

- Attention, il n'y a pas de véritable port dans la péninsule d'Osa! Cela signifie que vous devrez descendre du bateau dans l'eau pour accéder à la plage et aux hébergements, réserves, parcs nationaux, etc. L'équipage composé d'un capitaine et d'un marin aide uniquement les passagers à descendre du bateau mais ne portent pas les bagages! Pour cette raison nous vous conseillons de faire un sac que vous pourrez porter sans problème!

- Votre lodge du lendemain se situe dans la mangrove. Il est très rustique: prévoir tout le nécessaire pour votre confort!

Nuit : Hôtel

Repas inclus : Petit déjeuner, Dîner

JOUR 9

SIERPE - PARC NATIONAL CORCOVADO STATION SIRENA - SIERPE

Tôt le matin, départ en bateau sur le Rio Sierpe pour le magnifique Parc National de Corcovado. Durant la navigation, possibilité d'observation de dauphins (toute l'année) et de baleines à bosse (de juillet à fin octobre) Randonnée dans la forêt tropicale du Parc National de Corcovado avec un guide naturaliste local. Observation de la flore et de la faune locale (Singes araignées, singes hurleurs, singes capucins, singes écureuils, rats laveurs, coatis, aras macaw, trogons, pics, hérons tigres) C'est sans nul doute le plus beau Parc National d'Amérique Centrale. Biodiversité incroyable dans une nature exubérante. Halte déjeuner pique-nique. Retour en bateau au lodge.

Nuit : Hôtel

Repas inclus : Petit déjeuner, Déjeuner, Dîner

JOUR 10**RESEVE BIOLOGIQUE ILE DEL CANO - PLAYA SAN JOSECITO - ISLETAS VIOLIN - MANGROVE SIERPE/TERRABA**

Petit déjeuner au lodge tôt le matin, puis navigation sur le Rio Sierpe en direction de l'océan Pacifique et de l'île del Caño pour assister au réveil progressif d'une faune exceptionnelle et variée (caïmans, crocodiles, iguanes, lézards, rats-laveurs, 4 espèces de singes, paresseux, aras macaw, toucan, aigles-pêcheurs, hérons, etc.) Cette rivière encore peu connue et très sauvage est le lieu idéal pour l'observation animalière.

Découverte de Isletas Violin, un groupe de petits îlots sauvages et inhabités où vit une énorme colonie de frégates magnifiques et nombreux autres oiseaux marins comme les fous à pattes jaunes, fous à pattes rouges, ibis blancs, pélicans et sternes.

Après une heure de navigation sur l'océan Pacifique, arrivée à l'île del Caño. Son nom vient du mot espagnol "caño" qui signifie canalisation car les navigateurs venaient fréquemment faire le plein d'eau douce aux cascades qui descendent directement dans le Pacifique. Située sur l'Océan Pacifique, à environ 20 kms de la côte de la Péninsule d'Osa et de Bahia Drake, l'île Del Caño est une incroyable réserve biologique marine. Elle est principalement connue pour ses récifs de coraux appréciés des plongeurs. Ses eaux cristallines sont les plus bleues du pays, et sont de plus le foyer d'une incroyable biodiversité marine. Parmi les espèces que l'on peut observer on trouve de nombreux poissons tropicaux, baleines, dauphins, requins (notamment à pointe blanche), raies, murènes, barracudas... A ce jour, les scientifiques ont pu identifier 19 différentes espèces de coraux et 60 espèces de mollusques (langoustes, oursins, concombres de mer...). Au-dessous des falaises, les plages de sable blanc attirent les tortues marines, alors que les eaux du large sont propices à la migration d'orques, de rorquals, de cachalots, de baleines à bosse (d'août à octobre) et de baleine de Bryde. Nous tenons à votre disposition sur le bateau masques, tubas et palmes pour faire du snorkeling sur les récifs coralliens.

Navigation jusqu'à la côte de la péninsule d'Osa et arrêt pour déjeuner à Playa San Josecito.

Arrêt sur la belle plage de sable fin de San Josecito et snorkeling autour des récifs (multitude de poissons tropicaux) L'eau peu profonde et chaude permet une petite randonnée aquatique à la découverte des fonds marins. Déjeuner pique-nique sur la plage ombragée par les palmiers et détente.

0h45 navigation et découverte de la mangrove.

Retour au lodge en fin de journée. Dîner et nuit au lodge.

Nuit : Hôtel

Repas inclus : Petit déjeuner, Déjeuner, Dîner

JOUR 11**SIERPE - CERRO DE LA MUERTE - SAN GERARDO DE DOTA**

Petit déjeuner au lodge, puis tôt le matin, retour en bateau par les multiples canaux du delta jusqu'à Sierpe. Navigation lente pour pouvoir observer la faune diurne du Rio Sierpe (Caïmans, Crocodiles, Singes, Toucans, Trogons, Ibis, Aigrettes, Hérons, Martins pêcheurs, etc.) Arrivée au petit port de Sierpe et départ en minibus pour San Gerardo de Dota par la célèbre route Panaméricaine qui longe la cordillère de Talamanca. Très beau panorama sur le massif du Cerro Chirripo et les vallées de la côte Pacifique.

Pause ornithologique au Cerro de la Muerte dans la cordillère de Talamanca. C'est le point culminant de la célèbre route Panaméricaine avec un col à plus de 3.200 m d'altitude. Paysages du paramó, écosystème fragile de végétations rampantes, buissons et petits arbustes. C'est le lieu idéal pour l'observation d'oiseaux d'altitude et plus particulièrement des nombreuses espèces de colibris. Dejeuner dans un petit restaurant d'altitude envahi par les colibris.

Arrivée à San Gerardo de Dota et installation dans un beau lodge de montagne. Fin d'après-midi à disposition pour faire de l'observation ornithologique. Dîner et nuit au lodge (Attention! L'hébergement se trouve à 2200 mètres (pas de chauffage); prévoir pyjama chaud et tout le nécessaire pour votre confort thermique).

Nuit : Hôtel

Repas inclus : Petit déjeuner, Déjeuner, Dîner

JOUR 12**PARC NATIONAL LOS QUETZALES - PARC NATIONAL IRAZU - VOLCAN TURRIALBA**

Très tôt le matin, accompagné par un guide ornithologue local et votre guide, balade dans la forêt du parc national Los Quetzales ou de Tapanti à la recherche du fameux quetzal. Observation et explications ornithologiques sur les quetzals durant la marche, puis retour au lodge pour le petit déjeuner.

Départ en minibus pour le parc national du volcan Irazú.

Randonnée entre les trois cratères sommitaux (Diego de la Haya, Central et Playa Hermosa) du plus haut volcan du Costa Rica. Découverte du site éruptif de la dernière grande éruption entre 1963 et 1965. Ascension jusqu'au sommet du volcan pour jouir d'une magnifique vue sur les volcans de la Cordillère Centrale. Certains jours, il est aussi possible, par temps clair, d'apercevoir à la fois les côtes de l'océan Pacifique et de la mer des Caraïbes.

À la sortie du parc national Irazú, petite balade jusqu'au belvédère du volcan Turrialba. C'est sûrement l'un des meilleurs points de vue pour l'observation de l'activité éruptive du volcan Turrialba. Situé à plus de 3.200 m d'altitude et à peine distant de 8 km, la vue sur le massif volcanique y est surprenante. En cas de forte éruption le spectacle est surprenant.

Déjeuner dans un restaurant typique à 3.000 m d'altitude sur les flancs du volcan Irazú.

Visite guidée du petit musée volcanologique du volcan Irazú situé proche du restaurant Nocebuena sur la route qui conduit au parc national du volcan Irazú. Très intéressant, il relate avec beaucoup de détails la dernière éruption volcanique du volcan Irazú de 1963 à 1965.

Randonnée du volcan Irazú au volcan Turrialba par un bon chemin à travers paysages et petites exploitations agricoles isolées sur les terres volcaniques extrêmement fertiles. Approche du volcan et observation de l'activité volcanique du cratère occidental. Certains jours, le panache de gaz et quelques fois de cendres volcaniques peut s'élever à plus de 1000 m au-dessus du cratère. Ce chemin sert plus particulièrement à l'évacuation des habitants de la zone du volcan Turrialba en cas de forte éruption. Plusieurs bons points de vue permettent l'observation du massif volcanique du Turrialba.

Arrivée au refuge du volcan Turrialba à La Centrale à 2.600 mètres d'altitude et installation dans un refuge face du volcan Turrialba. Dîner et nuit au refuge.

Attention:

- Nous allons faire une sortie pour l'observation, mais nous ne pouvons pas assurer à 100% que nous allons voir le Quetzal.
- L'auberge est composée de 6 chambres ! Si le groupe est composé d'un nombre de chambres supérieur à 6, il faudra partager les chambres y compris pour les personnes ayant payé le supplément single.
- L'auberge du Volcan Turrialba se trouve à 2.600 mètres (pas de chauffage) prévoir pyjama chaud et tout le nécessaire pour votre confort thermique.

Nuit : Auberge

Repas inclus : Petit déjeuner, Déjeuner, Dîner

JOUR 13

VOLCAN TURRIALBA - CARTAGO - SAN JOSE

Ce matin, départ pour une excursion à pied avec un guide local obligatoire et votre guide francophone. Selon la saison, les horaires établis pour l'entrée des visiteurs seront de 5h00 à 10h00 pendant la saison sèche (décembre à avril) et de 8h00 à 12h00 pendant la saison des pluies (mai à novembre).

Petit déjeuner préparé par votre guide et journée dédiée à la randonnée jusqu'aux différents points d'observation du volcan Turrialba.

Randonnée en direction du volcan Turrialba, plus particulièrement dans la zone affectée par le panache de gaz acides du volcan. Certains jours, le panache éruptif composé des gaz et de cendre volcaniques peut s'élever à plus de 3000m au-dessus de son cratère provoquant d'importantes chutes de cendres autour du volcan et sur les villes de la vallée centrale. Découverte de plusieurs fermes abandonnées il y a plusieurs années par leurs propriétaires. Les gaz et pluies acides ont détruit tous les métaux et petit à petit les constructions se sont écroulées. Paysages de désolation, d'arbres morts, de forêts fantôme et cendres volcaniques grises qui recouvrent les sols. Observation de l'activité éruptive du plus virulent des volcans du Costa Rica. Déjeuner pique-nique et explications sur les différentes méthodes de surveillance du volcan et sur son activité récente.

L'accès au sommet du volcan est fermé par mesure de sécurité car continuellement impacté par les bombes volcaniques.

Retour à l'auberge et déjeuner sur place. Départ en minibus pour San José. Arrêt en cours de route à Cartago, l'ancienne capitale du Costa Rica.

Cartago situé au pied du volcan Irazú était la capitale du Costa Rica jusqu'en 1823. Magnifique petite ville coloniale plusieurs fois détruites par des violents tremblements de terre en 1841 et en 1910 qui ont presque entièrement détruit le patrimoine historique de la ville. Visite des ruines de la cathédrale et de la basilique de Notre-Dame des Anges, où chaque année au début du mois d'août, des milliers de personnes viennent par reconnaissance ou pour demander des faveurs à la Negrita, la vierge noire.

Arrivée à San José en fin de journée et installation à l'hôtel. Dîner et nuit à l'hôtel.

Nuit : Hôtel

Repas inclus : Petit déjeuner, Déjeuner, Dîner

JOUR 14

SAN JOSE - PARIS

Petit déjeuner à l'hôtel, puis temps libre à San José suivant horaires du vol de retour. Transfert en minibus à l'aéroport international Juan Santamaria. Assistance aux formalités d'enregistrement, puis vol San José – Paris.

Nuit : Avion

Repas inclus : Petit déjeuner

JOUR 15

PARIS

Nuit : Non spécifié

Repas inclus : Aucun

Remarque : Il est possible de prolonger votre séjour en Amérique centrale : Nous tenons à votre disposition des programmes d'extensions de 4 à 7 jours pour découvrir d'autres localités ou régions non proposées dans notre circuit accompagné.

L'itinéraire est donné à titre indicatif et peut être modifié suivant les conditions météorologiques ou géopolitiques, l'activité volcanologique ou autres imprévus. L'accès aux volcans est quant à lui soumis aux autorisations des autorités locales. Aventure et Volcans, ses accompagnateurs et guides locaux sont les seuls décisionnaires pour modifier le programme et mettront toujours tout en œuvre pour apporter les meilleures solutions. Les surcoûts éventuels générés par ces imprévus ne sont pas pris en charge par Aventure et Volcans.

La faune et la flore du Costa Rica sont extrêmement riches. Elles représentent environ 5% de la biodiversité mondiale. Selon la saison, beaucoup d'espèces animales peuvent être observées pendant le circuit. Mais cette observation reste aléatoire et dépend de facteurs comme le climat, l'environnement sonore, la fréquentation des sites.

DATES ET PRIX

Départ	Retour	Prix HT	Taxe Aerienne	Prix TTC
17/02/2024	02/03/2024	4398 €	92 €	4490 €
16/03/2024	30/03/2024	4298 €	92 €	4390 €
13/07/2024	27/07/2024	4558 €	92 €	4650 €
16/11/2024	30/11/2024	4398 €	92 €	4490 €
21/12/2024	04/01/2025	4558 €	92 €	4650 €

-100€ pour toute inscription à plus de 4 mois du départ!

DETAIL DES PRIX

Le prix comprend	
Les vols internationaux aller-retour au départ de Paris.	
Les taxes aériennes (susceptibles d'être réajustées).	
L'ensemble des transferts prévus au programme.	
Les excursions en bateau (Isla del Cano et Corcovado) avec équipage, matériel de snorkeling disponible à bord.	
L'ensemble des hébergements prévus au programme sur la base de 2 personnes par chambre.	
Les repas inclus tels que détaillés dans le programme.	
L'eau à table et souvent des jus de fruits frais.	
L'encadrement par un accompagnateur français ou local francophone formé à la volcanologie du Costa Rica.	
Les entrées payantes dans les sites, parcs nationaux et réserves prévus au programme.	
La visite du centre de surveillance volcanologique et sismologique du Costa Rica et du musée du volcan Irazu.	
L'assistance à l'embarquement à l'aéroport de Paris le jour 1 (sauf plans de vols particuliers).	
1 nuit(s) Auberge	
1 nuit(s) Avion	
12 nuit(s) Hôtel	
13 petit(s) déjeuner	
10 déjeuner(s)	
11 diner(s)	
Le prix ne comprend pas	
Les repas libres tels que précisés dans le programme.	
Les boissons et l'eau minérale (l'eau du robinet est potable dans tout le Costa Rica).	
Les taxes de sortie du territoire (29US\$ par personne, mais généralement incluses dans le billet d'avion).	
Le formulaire Esta (14\$) en cas de transit par les Etats-Unis.	
Les pourboires aux équipes locales.	
Les visites facultatives et extras personnels.	
La surcharge carburant en cas de réajustement des taxes aériennes.	
L'accueil ou l'assistance à l'aéroport et le transfert entre l'aéroport et l'hôtel en cas de départ ou retour différé (nous consulter)	
Options	
Assurance multirisques 4,5 % du montant du voyage.	
Chambre d'hôtel individuelle : +450€. Non applicable sur tout autre type d'hébergement.	
Si vous voyagez seul, vous pouvez demander une chambre à partager (chambres de 2). Dans ce cas, supplément chambre d'hôtel individuelle réduit facturé si pas de possibilité de partage de chambre : 225€.	
Réduction chambre triple : 50€ par personne.	
Entrée aux eaux thermales de l'Arenal (à régler sur place).	
CALCULER VOTRE BUDGET	

Costa Rica

FORMALITES :

Passeport à lecture optique ou Passeport biométrique, valide 6 mois après le retour.

Depuis le 12 janvier 2009, l'autorisation ESTA vous dispense des formalités de visa pour les Etats-Unis (sous réserve que vous soyez doté d'un passeport électronique ou biométrique). L'autorisation ESTA est obligatoire et est à compléter sur internet **avant votre départ**. L'accès au site est facturé 21\$:

<https://esta.cbp.dhs.gov/esta>

Depuis janvier 2016, les ressortissants français ne peuvent plus bénéficier de l'exemption de visa, s'ils se sont rendus en Iran, en Irak, en Syrie, au Yemen, en Lybie, en Somalie ou au Soudan, depuis le 1er mars 2011 (cette liste peut être étendue à tout moment, il vous appartient de vous en tenir informés).

Retrouvez tous les détails concernant les formalités d'entrée aux Etats-Unis pour les français sur la page de notre site Internet qui y est consacrée :

<http://www.aventurevolcans.com/fr/page/18>

Important : si vous avez un passeport étranger, assurez-vous de la validité de votre passeport aux Etats-Unis.

Formalités d'embarquement : les appareils électroniques emportés en bagage à main peuvent être contrôlés et doivent pouvoir être sortis de leur housse et allumés. Dans le cas contraire, ils peuvent être refusés. Attention donc à ne pas partir avec des batteries déchargées...

BAGAGES EN SOUTE : à l'arrivée aux Etats-Unis, les bagages de soute doivent être récupérés pour passer les contrôles de sécurité et de douanes. Ils sont ensuite redéposés avant de prendre le vol suivant, même si les bagages sont enregistrés jusqu'à leur destination finale.

A noter si vous voyagez avec une personne mineure :

Les autorités françaises ont rétabli l'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs à compter du 15 janvier 2017.

Cette disposition concerne tout mineur français ou étranger résidant en France, voyageant hors du territoire national, non accompagné par une personne exerçant l'autorité parentale.

Les mineurs quittant le territoire français devront présenter :

- une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport selon les exigences du pays de destination).
- le formulaire d'autorisation de sortie de territoire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale.
- la photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent ou représentant légal signataire.

PHARMACIE ET SANTE:

Nous disposons d'une pharmacie de base, mais nous vous recommandons d'apporter vos médicaments personnels, et protection moustique et solaire.

Nous vous conseillons de consulter votre médecin traitant avant votre voyage et de vous assurer d'être à jour de vos vaccinations.

LANGUE PARLEE :

La langue nationale au Costa Rica est l'Espagnol.

CLIMAT :

Climat tropical agréable toute l'année, risque de petites pluies pendant la saison sèche (novembre à mars). Plus humide le reste de l'année.

Température sur la côte : 26° / 28°. Température fraîche en altitude.

DECALAGE HORAIRE :

7 heures de moins en hiver, 8 heures de moins en été.

ELECTRICITE :

Adaptateur nécessaire (2 fiches plates verticales et parallèle + dans certains cas 1 fiche ronde centrale).

MONNAIE :

La monnaie locale au Costa Rica est le Colon (1 € = 675 Colones au 25/11/17), mais il est possible de payer avec des dollars américains. Il est recommandé d'emporter des petites coupures (5, 10 et 20 \$) car il est difficile de payer avec des billets de 50 \$ ou 100 \$.

Nous vous recommandons de ne pas changer à votre arrivée à l'aéroport de San Jose, les commissions y sont très élevées.

Attention ! Pas d'euros, seules quelques banques dans le pays changent la monnaie européenne...

Très nombreux distributeurs automatiques permettant de retirer facilement Colones et Dollars avec tous types de cartes de crédits.

POURBOIRES OU « PROPINA » :

En Amérique Centrale, comme dans tout le continent américain, les pourboires ou « propina » sont monnaie courante et font partie de la culture du pays. Le pourboire ne revêt, à aucun moment, un caractère obligatoire : Le pourboire est une manière supplémentaire de marquer sa satisfaction, c'est une récompense, il doit récompenser une qualité de service. (Si le service est mauvais, il n'y a pas de pourboire!). A l'hôtel, il est d'usage de laisser un pourboire à la personne qui porte vos sacs jusqu'à votre chambre (comptez 2\$ par sac), en circuit pensez à récompenser les guides locaux qui peuvent intervenir ponctuellement durant le circuit (comptez entre 5\$ et 10\$ par visite et par personne). Ce geste de remerciement, auquel chacun participe selon sa satisfaction, est toujours très apprécié.

SOUVENIRS :

Que rapporter du Costa Rica ?

- Vêtements d'été (robes, t-shirts, chemises) et accessoires (écharpes, chapeaux) de couleurs vives

- Reproductions d'œuvres ou d'objets précolombiens sont aussi de beaux cadeaux à s'offrir.
- Artisanat en bois et en cuirs peuvent constituer des souvenirs d'intérêt.
- Peintures d'artistes locaux.
- Café costaricien, moulu ou en grains, en liqueur (Café Rica) ou en essence.
- Le papier fait à partir de feuilles de bananier, de caféier et de tabac.

BIBLIOGRAPHIE :

- Guide Ulysse «COSTA RICA » en français
- Guide Costa Rica : Petit Futé
- Carte du Costa Rica au 1/200/000 ou au 1/50.000 vendu par l'Institut
- Géographique du Costa Rica en France.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Retrouvez plus d'infos, et notamment vos formalités, dans notre rubrique consacrée à la destination [Costa Rica](#).

ASSURANCE :

Vous devez obligatoirement être munis d'une assurance assistance et rapatriement. Si vous êtes déjà couvert par une telle assurance, veuillez nous faire parvenir une attestation sur laquelle doit figurer le numéro de contrat ainsi que le numéro de téléphone (en cas d'accident).

Nous vous recommandons par ailleurs de veiller à être assurés pour les imprévus : annulation de voyage, interruption de séjour, frais de recherche, bagages...

Nous vous proposons en partenariat avec ASSURTRAVEL une assurance [multirisques](#) dont le détail des garanties sont disponibles sur simple demande.

GROUPE :

De 6 à 12 participants. Nous nous réservons le droit d'inscrire une 13^e personne lorsque les derniers inscrits voyagent à deux.

ENCADREMENT :

Accompagnateur francophone formé à la volcanologie du Costa Rica.

HÉBERGEMENT :

Hôtels et lodges confortables, base deux personnes par chambre.

NOURRITURE:

Nourriture locale très bonne et abondante. Les repas au restaurant sont à la carte.

Dans les hôtels ou lodges le soir.

Déjeuners en restaurant typique ou pique-nique pendant les randonnées et ascensions.

TRANSPORT :

Transport terrestre : Minibus privé de 16 places avec air conditionné et wifi à bord.

Navigation : Bateau sur le Rio Sierpe et sur l'océan Pacifique.

Vols internationaux : Iberia, Delta Airlines, American Airlines, United Airlines, Air France.

Les horaires aller et retour des vols internationaux inclus dans nos prestations peuvent le plus souvent vous être communiqués dès votre inscription. Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés par la compagnie à tout moment et ne sont donc pas contractuels. Aventure et Volcans ne peut être tenu pour responsable de ces modifications, notamment lorsqu'elles occasionnent la perte de billets de pré ou post-acheminements réservés par vos soins. Nous vous conseillons à cet égard d'opter pour des billets échangeables et remboursables et, si vous faites le choix contraire, de bien vous assurer au préalable que votre voyage a bien dors et déjà réuni le nombre minimum de participants pour être garanti.

BAGAGES :

1 bagage de 23kg par personne autorisé pour le voyage en avion + 1 bagage à main de 5 kg ou 50cm x 35cm x 20cm.

ATTENTION : Bâtons télescopiques, couteau, briquet, dentifrice, gel et liquide à mettre dans vos bagages en soute.

PORTAGE :

Pas de portage, hormis un petit sac à dos avec vos affaires personnelles pour la journée (K-way, boisson, appareil photo et pique-nique).

EQUIPEMENTS :



Notre partenaire pour vos équipements, les magasins [au Vieux Campeur](#), la référence pour tous vos voyages trekking sur les volcans actifs.

Quelques conseils au sujet de l'[équipement](#)

Bagages :

- Un sac de voyage en toile (pas de valise)
- Un petit sac à dos pour les balades (35 litres environ)

Tête :

- Chapeau ou casquette
- Lunettes de soleil

Buste :

- Une cape de pluie
- Une veste imperméable type gore-tex
- Une polaire chaude ou un pull de randonnée
- Un ou deux tee-shirt respirant à manche longue (idéalement blanc si vous allez dans un pays chaud)
- Tee-shirts ou chemises

Jambes

- Un pantalon confortable pour randonner (éviter les jeans)
- Un pantalon de rechange
- Un ou deux shorts
- Un sur-pantalon imperméable

Pieds

- Une bonne paire de chaussures de randonnée.
- Plusieurs paire de chaussettes de randonnée.
- Une paire de tennis ou chaussures en toile.

Divers :

- Une lampe frontale ou de poche, plus une autre lampe de secours, avec piles alcalines et ampoules de rechange pour les randonnées nocturnes. Il est indispensable d'avoir 2 lampes de bonne qualité.
- Bâtons de marche télescopiques (facultatifs)
- Une gourde
- Un sifflet
- Couteau de poche
- Barres énergétiques pour les ascensions (facultatifs)
- Un réveil ou téléphone portable
- Une paire de jumelle (facultative)

Toilette et pharmacie :

- Un maillot de bain et une petite serviette
- Crème solaire
- Protection anti-moustique
- Trousse de toilette
- Pharmacie personnelle

PHOTO :

Appareil photo numérique conseillé avec :

- 1 téléobjectif et 1 grand angle
- 1 trépied pour prise de vues nocturnes (indispensable)
- 1 prise électrique internationale

Possibilité de recharger vos accumulateurs dans le minibus durant les transferts terrestres.

NIVEAUX DE DIFFICULTE

Difficulté globale du voyage : Facile

Visite libre de San Jose : Facile

Environ 3h30 sont nécessaires à la visite du centre historique de San José.

Visite de l'OVSICORI : Facile

Visite guidée d'environ 3h00

Randonnée sur le volcan Poas : Facile

Altitude max de la randonnée : 2550 m Temps de marche aller-retour : 2h Dénivelé : + 80m, - 80m

Muelle : Facile

Muelle, petit village dans la plaine de San Carlos internationalement connu pour l'observation des iguanes verts qui vivent dans les arbres le long du Rio San Carlos. Certains mâles mesurent plus de deux mètres de longueur.

Randonnée aux volcans Arenal & Cerro Chato : Facile

Altitude max de la randonnée : 1.211m Temps de marche aller-retour : 4h00 / 500h Dénivelé : + 420m, -420m

Randonnée sur le volcan Tenorio : Facile

Altitude max de la randonnée : 1.600 m Temps de marche aller-retour : 4h00 Dénivelé : + 300m, -300m

Randonnée au Rincon de la Vieja : Facile

Altitude max de la randonnée : 800 m Temps de marche aller-retour : 3h30 Dénivelé : + 110m, - 110m

Randonnée aux eaux thermales de Santa Maria : Facile

Altitude max de la randonnée : 750 m Temps de marche aller-retour : 3h30 Dénivelé : + 120m, - 120m

Ignimbrites daciques de Cañas Dulces : Facile

0h45 de visite.

Canyon du Rio Colorado : Facile

1h00 de visite.

Limal : Facile

1h00 de visite.

Arrêt au Rio Tarcoles : Facile

00h45 de visite.

Parc national Manuel Antonio : Facile

Altitude max de la randonnée : 105 m Temps de marche aller-retour : de 3h30 à 5h00 selon la randonnée choisie. Dénivelé : + 105m, - 105m

Randonnée dans le Parc National de Corcovado : Facile

Altitude max de la randonnée : 80 m Temps de marche aller-retour : 3h30 / 4h00 Dénivelé : + 80m, - 80m

Navigation sur le Rio Sierpe : Facile

1h00 de navigation environ

Observation ornithologique à Isletas Violin : Facile

1h00 de navigation et observation ornithologique.

Découverte de la réserve de l'île Del Cano : Facile

3h30 pour réaliser ce tour, navigation et snorkeling

Playa San Josecito : Facile

2h00 d'arrêt sur cette plage baignade et déjeuner pique-nique compris.

Découverte de la mangrove Sierpe-Terraba : Facile

0h45 de navigation et observation.

Cerro de la Muerte : Facile

1h30 environ pour déjeuner et observation ornithologique

Randonnée ornithologique dans le Parc National Los Quetzales : Facile

Altitude max de la randonnée : 2.900 m Temps de marche aller-retour : 2h30 Dénivelé : variable selon le lieu d'observation. Non supérieur à 150m

Randonnée sur le volcan Irazu : Facile

Altitude max de la randonnée : 3432 m Temps de marche aller-retour : 3h00 Dénivelé : + 200m, - 200m

Belvédère du volcan Turrialba : Facile

Ballade de 1h00 environ.

Musée volcanologique du volcan Irazú : Facile

Visite d'environ 2h00

Randonnée entre les volcans Irazú et Turrialba : Facile

Altitude max de la randonnée : 3.100 m Temps de marche aller-retour : 3h30 Dénivelé : - 450m

Randonnée volcan Turrialba : Facile

Altitude max de la randonnée : 2750 m Temps de marche aller-retour : 4h30 (temps d'observation compris) Dénivelé : + 190m, - 190m Attention ! Le parcours de cette randonnée peut-être modifiée selon le degré d'activité éruptive du volcan et le périmètre de sécurité des autorités locales.

Visite centre historique de Cartago : Facile

Visite d'environ 1h30

Conditions Generales de ventes

Le Carnet de Voyage d'Aventure et Volcans constitue l'information préalable visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraires figurant sur votre contrat de vente, les caractéristiques, conditions de vente et les prix du voyage tels qu'indiqués dans le Carnet de Voyage de Aventure et Volcans, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

Le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable, visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 48 heures à compter de son émission.

En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

Article R.211-3 :

Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité.

Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R.211-3-1 :

L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R.211-4 :

Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3° Les prestations de restauration proposées ;
- 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
- 9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;
- 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;

12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;

13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R.211-5 :

L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R.211-6 :

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;

2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates

3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;

4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;

5° Les prestations de restauration proposées ;

6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;

8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ;

9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;

10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;

11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;

12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;

13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ;

14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;

16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les

informations suivantes :

a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;

20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 ;

21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R.211-7 :

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R.211-8 :

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R.211-9 :

Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

-soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;

-soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R.211-10 :

Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R.211-11 :

Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

-soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;

-soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

Champ d'application :

Les présentes conditions de vente s'appliquent aux relations d'Aventure & Volcans avec l'ensemble des acheteurs. Il est précisé que les dispositions des articles R.211-3 à R.211-11 du Tourisme ci-dessus reproduits ne concernent pas les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique. En conséquence, les dispositions des conditions de vente qui visent ces articles ne s'appliquent pas à ces mêmes opérations.

Des voyages forfaitaires :

Les voyages que nous vous proposons sont des voyages forfaitaires. Ils sont assimilés à des produits finis. Il convient donc de les acheter comme tel en jugeant si les prix sont conformes à vos attentes. Aucune contestation en matière de prix ne sera admise au retour.

Caractéristiques des voyages forfaitaires et durée du voyage :

Dans la mesure le forfait comprend au minimum un hébergement et un transport, les prix sont calculés en fonction du nombre de nuitées, et non du nombre de journées entières. La durée totale du voyage s'entend :

- Du jour du départ à partir de l'heure de convocation à l'aéroport de départ,
- Au jour du voyage retour jusqu'à l'heure d'arrivée à l'aéroport de retour.

Aussi, nous vous demandons de considérer que le premier jour et le dernier jour sont des jours consacrés au transport et non des jours de séjour, même si votre rendez-vous est très tôt le matin ou très tard le soir.

Formation du contrat :

Le « Carnet de voyage » concernant la destination choisie par les acheteurs constitue l'information préalable visée par l'article R.211-4 du Code du Tourisme susvisé. Elle est obligatoirement remise à ces derniers, préalablement à la conclusion du contrat de vente.

Préalablement à la conclusion du contrat de vente l'acheteur doit attirer l'attention du vendeur sur tout élément déterminant son choix, sur toute particularité susceptible d'affecter le déroulement du voyage ou du séjour de son choix.

Les autres documents publicitaires d'Aventure & Volcans ne sont pas susceptibles d'engager Aventure & Volcans. Toutefois, ils constituent autant de sources d'information pour la bonne réussite des voyages que nous proposons.

La rédaction par Aventure & Volcans du contrat de Vente et son acceptation par l'acheteur sont obligatoires selon les termes de l'article R.211-6 du Code du Tourisme.

Les cocontractants :

Aventure et Volcans

73, cours de la Liberté

B.P. 3154

69406 Lyon

(Métro Guillotière.)

Téléphone : 04 78 60 51 11

Télécopie : 04 78 60 63 22

Courrier électronique : lyon@aventurevolcans.com

Notre site web : www.aventurevolcans.com

et l'Acheteur :

Toute personne majeure qui passe commande ou achète un forfait touristique présenté dans le « carnet de voyage ».

Acheter un voyage :

L'Acheteur peut passer commande en se rendant à l'agence Aventure et Volcans à l'adresse précisée ci-dessus.

Acheter à distance :

Se renseigner sur la disponibilité par téléphone ou par email (lyon@aventurevolcans.com).

Compléter soigneusement le bulletin de préinscription figurant en fin de la brochure Aventure & Volcans. Envoyer ce document complété par courrier à l'adresse ci-dessus.

Ventes numérique :

Compléter le formulaire d'inscription en ligne sur notre site www.aventurevolcans.com.

Les prix :

Tous nos prix sont indiqués en euros (€.) La TVA est comprise.

Prix du transport aérien :

Nos prix sont calculés sur la base d'un prix de référence du transport aérien négocié avec les compagnie sous réserve de disponibilité des vols dans une classe de réservation spécifique. Il est possible qu'au moment de votre réservation, et notamment en cas d'inscription tardive, la classe de référence ne soit plus disponible. Nous vous soumettrons dans ce cas une offre tarifaire incluant un supplément aérien plus ou moins important en fonction des tarifs disponibles à la réservation.

Modalité de paiement :

Les factures sont payables comptant au point de vente d'Aventure & Volcans. Les paiements effectués par d'autres moyens que des espèces sont acceptés sous réserve d'encaissement.

Par carte bancaire :

Carte bleue nationale - Carte Visa - Carte Visa Premier - Visa Platinum - Visa Infinite, et Visa Electron. Seules les cartes émises par des banques établies en France sont acceptées.

Par chèque :

A l'ordre d'Aventure & Volcans. Nous acceptons le règlement par chèques sous réserve d'encaissement.

En espèces :

Nous acceptons un règlement en espèces dans notre agence, dans la limite de 1.000 € maximum par commande.

Absence d'un droit de rétractation :

Les dispositions légales relatives à la vente à distance prévues dans le Code de la consommation prévoient que le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations touristiques (article L.121-21-8 § 12 du code de la consommation).

Pré-inscription :

Votre inscription sera considérée comme étant définitive à compter de la réception par Aventure & Volcans du contrat de vente daté et signé, dont le retour ainsi que le versement de l'acompte par l'acheteur sont obligatoires.

Au moment de votre inscription définitive, nous vous demandons de bien vouloir nous transmettre une copie du document d'identité que vous utiliserez au moment du voyage organisé par nos soins. En fonction des informations que nous vous confirmeront, Il vous incombera de vérifier sa validité et de le modifier le cas échéant. Nous ne saurions être tenus pour responsable de toute carence de votre part à ce sujet.

Acompte :

Sauf disposition contraire précisée par écrit, Aventure et Volcans reçoit de l'acheteur un acompte égal ou supérieur à 35% du prix total du voyage.

Inscription à moins de 30 jours du départ :

En cas d'inscription à moins de 30 jours du départ, le paiement de la totalité du prix est immédiatement exigible lors de la signature du contrat de vente. Les documents de voyage peuvent alors être remis à l'acheteur à l'aéroport le jour du départ.

Règlement du solde du voyage :

Il sera effectué, sans relance de notre part, au plus tard 30 jours avant le départ. Les documents de voyages pourront être remis à l'aéroport le jour du départ. A défaut du paiement complet du prix du voyage à la date convenue, Aventure & Volcans se réserve la possibilité d'annuler le voyage réservé, sans que l'acheteur puisse se prévaloir de cette annulation. Le voyage serait considéré comme annulé du fait de l'acheteur qui serait alors redevable des frais d'annulation applicables.

Remises :

Les réductions ci-dessous précisées ne s'appliquent que pour les achats réalisés directement auprès d'Aventure et Volcans, et qu'aux voyages figurant à notre catalogue. Les voyages "spéciaux", ou les voyages en groupe privatif ne sont pas éligibles.

Une remise de fidélité d'un montant variable, sera définie avant la conclusion du contrat. Elle sera accordée à tout acheteur voyageant avec Aventure et Volcans au minimum trois fois au cours des cinq dernières années.

Une remise de 100€ par personne est accordée à tout voyageur s'inscrivant plus de quatre mois avant le départ (hors Europe et Tour du Monde).

Les remises précisées ci-dessus sont cumulables.

Modification de l'offre préalable du fait du vendeur - avant la conclusion du contrat de vente :

Avant la conclusion de la vente, conformément à l'article R. 211-5 du Code du Tourisme, le vendeur se réserve le droit d'apporter des modifications aux informations figurant sur son offre préalable, notamment au prix des voyages forfaitaires proposés, de leur contenu ainsi que les prestations de transport, de séjour et d'accompagnement, de l'identité du transporteur aérien, ainsi qu'aux dates d'ouverture et de fermeture des établissements hôteliers proposés.

Ces modifications ne seront pas applicables aux ventes déjà validées. Exception faite des révisions tarifaires résultant de l'application des articles L. 211-12 et R. 211-8 du code du tourisme précisées ci-après.

Modification de l'offre préalable du fait du vendeur - après le départ :

Après le départ, en fonction de certains impératifs locaux, le déroulement de nos programmes est susceptible d'être modifié. Les étapes ou activités inversées ou décalées sans préavis. Aventure & Volcans s'efforcera à fournir l'intégralité des prestations convenues. L'acheteur ne pourra prétendre à aucune indemnité si la modification est imposée par un cas de force majeure ou pour des raisons tenant leur sécurité. Dans cette hypothèse, Aventure & Volcans se réserve le droit de substituer un moyen de transport, un hébergement, un itinéraire à un autre. Les dates ou les horaires convenus pourraient également être modifiés en conséquence.

Modification du fait de l'acheteur après le départ :

L'acheteur ne peut en aucun cas, sauf accord écrit préalable de l'organisateur, modifier le déroulement du voyage contracté. Les frais de modification non autorisés resteraient entièrement à sa charge sans qu'il puisse prétendre obtenir le remboursement des prestations dont il n'aurait pas bénéficié du fait des modifications prise à son entière initiative. Une interruption du voyage et / ou une renonciation à certains services compris dans le forfait ne pourront donner lieu à une demande de remboursement d'aucune sorte.

Révision de prix :

Les prix prévus au contrat peuvent être révisés, après la conclusion du contrat, dans les limites légales des articles L. 211-12 et R.211.8 du Code du Tourisme. En fonction des données économiques suivantes :

- Coût des transports, lié notamment au coût du carburant.
- Redevances et taxes afférentes aux prestations offertes, telles que taxes d'atterrissage, d'embarquement ou de débarquement dans les ports et les aéroports. En cas de modification de l'une et/ou l'autre de ces données, la variation sera intégralement répercutée.
- Taux de change appliqués au voyage ou au séjour : lorsqu'une partie des prestations est facturée en monnaie étrangère à Aventure et Volcans, le taux de référence des devises et la part des devises dans le montant du voyage peuvent avoir une incidence sur le prix des voyages.

Tout refus de la part du ou des voyageurs restant inscrits de s'acquitter de cet ajustement sera considéré comme une annulation de leur fait. Les frais d'annulations convenus seront perçus en conséquence.

Les données économiques sont celles indiquées dans le contrat de vente.

Au cours des 30 jours qui précèdent la date de départ prévue, le prix du voyage fixé au contrat ne peut faire l'objet d'une quelconque majoration.

Annulation du fait du vendeur - Après la conclusion du contrat, avant le départ du voyage

Si nous étions contraints d'annuler votre voyage, vous seriez immédiatement informé. Conformément aux dispositions légales en vigueur.

Annulation pour nombre insuffisant de participants :

Nous pouvons être amené à annuler un départ si le nombre de participants inscrits est inférieur au minimum requis et précisé dans notre carnet de voyages. Cette décision vous sera communiquée par écrit au plus tard 21 jours avant la date de départ prévue.

Aventure et Volcans vous remboursera les sommes que vous auriez versées sans autres indemnités. Des solutions alternatives vous seront proposées.

Nombre maximum de participants :

Le nombre maximum de participants est précisé dans nos offres de voyages. Il est en général fixé à 12 personnes. Toutefois, le nombre maximum peut être dépassé dans le cas où la dernière personne qui s'inscrit souhaite voyager avec une autre ou plusieurs autres personnes voyageant avec lui. Les prestations ne seront pas modifiées et les conditions du voyage seront strictement identiques de ce fait.

Cession :

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit rigoureusement les mêmes conditions pour effectuer le voyage, tant que le Contrat n'a produit aucun effet.

Il doit informer le vendeur par courrier recommandé avec avis de réception. Au plus tard sept jours avant le départ pour les circuits et quinze jours pour une croisière.

Il doit indiquer l'état civil (Nom/Prénom-âge ainsi que les coordonnées complètes du ou des cessionnaires et de justifier que ceux-ci remplissent exactement les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage

Frais de cession :

La cession d'un contrat de voyage entraîne des frais supplémentaires variables. Ils seront dus « in solidum » par le cédant et/ou le cessionnaire dès lors que les titres de transport sont émis et que la cession implique une réémission.

Modification du fait de l'acheteur :

Toute modification entre l'inscription à l'un de nos voyages et son départ implique la perception par Aventure et Volcans de frais de dossier d'un montant de 80€.

Annulation du fait de l'acheteur :

Toute demande d'annulation émanant du client devra être envoyée par courrier recommandé avec avis de

réception adressé à : Aventure et Volcans – 73, cours de la Liberté – B.P 3154 69406 Lyon cedex 03 (France.)

La date de réception de la demande d'annulation sera celle retenue pour le calcul des frais visés ci-après. La prime d'assurance, les frais de dossier et les frais de billetterie ne sont pas remboursables.

Annulation du voyage forfaitaire après émission de titres de transport non remboursable :

Afin de pouvoir vous proposer des voyages forfaitaires au meilleur prix possible, nous sommes amenés à acheter en votre faveur, des titres de transport qui, le plus souvent, ne sont ni modifiables, ni remboursables.

Ces billets d'avion seront émis dès la signature du contrat de vente de voyage forfaitaire par les parties. Au plus tard trente jours avant la date de départ.

De ce fait, en cas d'annulation du fait de l'acheteur, le montant total des titres de transport émis seront intégralement dus par l'acheteur et facturées en conséquence.

Annulation des prestations terrestres et autres services :

L'exigence de nos fournisseurs ainsi que les délais de règlement qui nous sont imposés par ceux-ci nous imposent la perception de frais d'annulation d'autant plus importants que la date de départ est proche.

En cas d'annulation du fait de l'acheteur, le remboursement des sommes versées interviendra sous déduction des montants précisés ci-dessous à titre de dédit en fonction de la date d'annulation par rapport à la date convenue du voyage.

Les assurances souscrites ainsi que les frais consulaires ne sont jamais remboursables.

Barème des frais d'annulation applicables par personne :

- Annulation 60 jours avant le départ ou plus : 200€ au titre des frais d'annulation.
- Annulation de 59 jours à 31 jours avant le départ : 35% du montant des prestations en fonction du cas.
- Annulation de 30 jours à 22 jours avant le départ : 50% du montant des prestations en fonction du cas.
- Annulation de 21 jours à 15 jours avant le départ : 75% du montant des prestations en fonction du cas.
- Annulation de 14 jours à 8 jours avant le départ : 90% du montant des prestations en fonction du cas.
- Annulation moins de 8 jours avant le départ : 100% du montant des prestations en fonction du cas.

Annulation du voyage forfaitaire dans le cas où les titres de transport sont remboursables :

Si les billets d'avion n'étaient pas émis au moment de l'annulation du fait de l'acheteur, ou si les titres de transport s'avèrent remboursables, les frais ci-dessus seraient intégralement perçus selon le barème ci-dessus (application du barème au montant TTC du voyage).

Remboursement des taxes d'aéroport :

En cas d'annulation d'un titre de transport du fait de l'acheteur. Lorsque le billet n'est plus valide, les taxes aéroportuaires sont remboursables dès lors que le billet d'avion réservé a été émis par le vendeur.

Il appartient à l'acheteur d'en faire expressément la demande auprès du vendeur. Dans ce cas, des frais de dossier d'un montant de 20% du prix de taxes d'aéroport seront prélevés par le vendeur. »

Non présentation à l'aéroport le jour du départ :

Si l'acheteur ne se présente pas au départ, à l'enregistrement ou à la première prestation aux heures et aux lieux mentionnés dans ses documents de voyage ou si le client se trouve dans l'impossibilité de participer au voyage (défaut de présentation des documents nécessaires convenus, tels que passeport, visa, certificat de vaccination, ou autres causes...) le voyage ne sera en aucun cas remboursé, à quelque titre que ce soit.

Aventure & Volcans ne pourrait être tenu pour responsable du défaut d'enregistrement de l'acheteur au lieu de départ du voyage aérien à forfait occasionné par un retard de préacheminement aérien, ferroviaire ou terrestre non organisé par Aventure & Volcans. Même si ce retard résulte d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers.

Frais de dossier concernant l'annulation :

Une somme de 100€ sera facturée en sus à l'acheteur au titre des frais de gestion du dossier d'annulation.

Formalités : administratives et sanitaires :

Elles vous seront communiquées par le vendeur, préalablement à la conclusion de la vente. Elles concernent les nationaux français ou les ressortissants d'un autre état membre de l'Union européenne ou d'un état parti à l'accord sur l'Espace économique européen.

Les formalités administratives et sanitaires sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. En conséquence et surtout juste avant de départ, Aventure & Volcans vous demande de le site Internet www.diplomatie.fr rubrique « Conseils aux voyageurs », ou de vous renseigner par téléphone au 01 43 17 86 86 (Cellule de veille du Ministère français des affaires étrangères.)

Nous vous conseillons de consulter régulièrement vos courriers électroniques ou votre téléphone portable afin d'être averti dans le cas de modification ou d'annulation de votre vol. Veuillez signaler tout changement d'adresse de courrier électronique ou numéro de téléphone.

L'acheteur doit impérativement communiquer au moment de la réservation le nom d'état civil tel qu'il figure sur les documents d'identité qui seront utilisés durant le voyage. Le livret de famille ne constitue jamais une pièce d'identité.

Il est également impératif de nous communiquer les âges et particularités des enfants mineurs accompagnés par leurs parents (Nom - Prénom - Age - Situation familiale) pour que nous puissions vous informer en conséquence des formalités.)

Risques sanitaires :

Nous vous invitons à consulter régulièrement les informations diffusées par les autorités compétentes sur les risques sanitaires et les préconisations en ce domaine. Notamment le site <http://w>

Consultez votre médecin traitant ou un service de maladie tropicale. Certaines précautions sanitaires, variables selon les pays visités, sont vivement conseillées, mais non obligatoires. Il convient de se renseigner en conséquence auprès de son médecin traitant. Aventure & Volcans ne saurait être tenu pour responsable des problèmes de santé éventuels, en cours et après le terme du voyage.

Transport aérien :

Nous vous conseillons vivement de ne pas prévoir d'engagements importants, d'obligations professionnelles, (le jour du retour ou le lendemain.) Ou des temps de transit ou de correspondance trop courts, notamment en cas d'utilisation de vols charters, qui peuvent être plus facilement sujets modifications d'horaires.

Horaires :

Les horaires de vols ainsi que les types d'appareils sont communiqués à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés sans préavis.

Le contrat de transport qui lie les transporteurs aériens avec leurs passagers est régi selon les cas soit par la Convention de Varsovie du 12 Octobre 1929 ou de Montréal du 28 juin 2004 ainsi que par les conditions de ventes IATA.

Perte ou vol de billets d'avion :

En cas de perte de votre billet électronique, l'acheteur doit formuler une demande auprès d'Aventure et Volcans par téléphone ou par courrier électronique afin qu'un nouveau titre de transport puisse lui être envoyé.

Pré et post acheminements :

Les transports d'acheminement avant et après les transports internationaux ne sont pas vendus par Aventure & Volcans. Nous conseillons aux acheteurs de réserver des titres de transport modifiables et remboursables pour parer à toute perte financière consécutive à une modification, une annulation ou un retard des vols internationaux.

Convocation aéroport:

Sauf mention contraire écrite, les passagers sont convoqués pour des raisons liées à la sécurité du transport aérien 3 (trois) heures avant l'heure de décollage de l'avion figurant sur leur titre de transport. L'Heure Limite d'Enregistrement est l'heure limite après laquelle les passagers ne pourront plus être embarqués. Elle est variable selon les transporteurs aériens. En cas de non respect de l'heure limite, les places réservées pourraient être attribuées à d'autres voyageurs, aucun remboursement ne pourrait être effectué.

Bagages enregistrés :

Chaque compagnie aérienne a sa propre politique en matière de franchise de bagages. Le plus souvent le poids maximum admis est de 20 kilos par passager. Ils doivent porter une étiquette comportant vos coordonnées complètes.

La franchise autorisée figure sur le billet d'avion émis en votre faveur. Tout dépassement de poids est susceptible d'être taxé au moment du départ. Tout excédent de bagages est à la charge exclusive du passager. Durant le transport, le transporteur aérien est seul responsable des bagages en soute que vous lui confiez.

En cas de constat de retard, de perte ou de détérioration de tout ou partie de vos bagages, vous devrez immédiatement faire une déclaration écrite de retard, de perte ou de détérioration. À défaut de la fourniture d'une copie de cette déclaration, nous ne pourrions prendre en compte votre réclamation. Les dédommagements sont du ressort exclusif du dernier transporteur. Les dédommagements sont fixés par des Conventions internationales de transport.

Bagages en cabines :

Chaque compagnie a sa propre politique en ce qui concerne l'acceptation des bagages non enregistrés en soute. D'une manière générale, un seul bagage est autorisé en cabine. Il doit être d'un poids inférieur à 5 kg et le total de ses trois dimensions (L – l – h) ne doit pas dépasser 115 cm.

Nous vous invitons à consulter le site Internet de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) pour prendre connaissance des mesures restrictives des liquides et des objet interdits de transport en cabine contenus dans vos bagages à main:

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Objets-interdits-ou-reglementes-en.html>

Durant le transport, les bagages à main demeurent en permanence sous la propre responsabilité des voyageurs.

Aventure & Volcans ne saurait être tenu pour responsable de la confiscation ou de la destruction d'objets jugés dangereux par les services de sécurité aéroportuaires ou du non-embarquement de vos bagages à ce titre.

Valeurs et bagages :

Nous nous demandons de ne pas emporter avec vous d'objets de valeur tels que bijoux, montres de valeur, ordinateurs portables etc qui ne sont pas nécessaires au cours d'un tel voyage.

Service à bord :

Un nombre croissant de compagnies aériennes facturent les repas et les boissons à bord. Ces prestations ne sont jamais comprises dans le prix du voyage contracté.

Liste noire des compagnies interdites de vol dans la CEE :

En vertu de l'article 9 du Règlement européen 2111 du 14 décembre 2005, la liste des compagnies aériennes interdites d'exploitation dans la C.E.E. mise à jour le 25/06/2015 est consultable sur le site

http://ec.europa.eu/transport/air-ban/doc/list_fr.pdf

Classification hôtelière :

Les normes indiquées dans tous nos programmes sont les catégories officielles agréées par le Ministère du Tourisme local (normes locales.) Ces normes sont différentes des normes françaises et varient sensiblement d'un pays à un autre.

Compte tenu de la spécificité de nos voyages, les descriptifs découlent de notre propre connaissance de l'établissement réservé.

Les chambres individuelles sont en nombre limité, souvent de petite superficie, parfois mal situées. Les chambres triples sont souvent des chambres doubles dans lesquelles on rajoute un lit (souvent un lit d'appoint de type canapé ou sofa) laissant moins d'espace dans la chambre. Il en est de même dans les chambres quadruples (avec 2 lits d'appoint).

Chambres à partager :

Lors de l'inscription, tout acheteur s'étant inscrit seul sans avoir opté pour le choix d'être hébergé en chambre individuelle sera automatiquement facturé du supplément chambre individuelle applicable. Toutefois si nous pouvions trouver une autre personne susceptible de partager sa chambre, le supplément perçu serait déduit au moment du règlement du solde du voyage.

Restauration :

Pension complète : Petit déjeuner + déjeuner + dîner.

Demi-pension : Petit déjeuner + dîner.

Le nombre de repas pris dans lieu d'hébergement correspond toujours au nombre de nuits passées dans cet établissement. Certains repas peuvent être fournis par le transporteur aérien, dans un restaurant local ou à l'hôtel d'étape.

Les boissons peuvent être comprises, dans ce cas une mention spécifique est indiquée dans l'offre préalable en regard de l'établissement fournissant la prestation.

Sauf mention contraire figurant au programme, les repas du premier jour et du dernier jour ne sont pas inclus, ils sont donc à la charge du voyageur.

Location de voiture :

Une empreinte de carte de crédit internationale au nom du conducteur est exigée par la société de location. Elle lui permet de s'en servir comme caution. Dans certains cas précis elle peut être légalement débitée par le vendeur. Les marques et types des véhicules réservés sont toujours mentionnés à titre indicatif. Seule la catégorie de véhicule est garantie.

Guides et accompagnateurs locaux :

Nous vous demandons parfois un peu d'indulgence à l'égard de leur pratique de la langue française. Ils sont les indispensables « sésames » pour découvrir la richesse des populations locales.

Risque particulier inhérent au voyage d'Aventure :

Aventure & Volcans est un organisateur de voyages d'Aventure. Ce type de voyage est parfois dépendant de facteurs humains, techniques, climatiques qui ne peuvent être résolus par des règlements ou des principes propres au consumérisme. Il est possible qu'en raison de circonstances impérieuses. Le plus souvent pour des raisons liées à votre propre sécurité, que nous soyons amenés à modifier sur le terrain certains itinéraires. Nous demandons aux voyageurs de faire preuve d'adaptabilité et de compréhension à ce sujet.

Les participants doivent être en bonne santé. Ils s'engagent à informer Aventure & Volcans de tous risques de santé connus qui, sans être rédhibitoires, pourraient être susceptibles d'avoir des incidences fâcheuses voire dangereuses en cours de voyage.

Les participants à nos voyages doivent être conscients des risques qu'ils peuvent courir en participant à ce

type de voyage. Des risques dus notamment à l'éloignement des centres médicaux, au stress, à l'altitude ou de fortes chaleurs.

Chaque participant est tenu de se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils donnés par l'encadrement qui est le seul juge en matière de sécurité et dont les décisions sont sans appel. Il est impératif de ne jamais être isolé du groupe.

Aventure & Volcans ne peut pas être tenu responsable des accidents qui seraient dus à l'imprudence individuelle d'un membre du groupe, et se réserve le droit d'expulser à tout moment d'un groupe toute personne dont le comportement pourrait être considéré comme mettant en danger la sécurité du groupe ou le bien-être et la cohésion des participants.

Dans certains pays, les prestataires ne peuvent pas toujours proposer d'eau potable. Dans ce cas, l'achat de bouteilles d'eau est vivement conseillé. Le coût est toujours à la charge des voyageurs.

D'une manière générale, les boissons ne sont jamais comprises dans nos prix forfaitaires.

Transport au sol :

Les véhicules utilisés par nos prestataires locaux ne répondent pas toujours aux normes de confort occidentales. Mais ce sont les seuls ou les meilleurs véhicules disponibles. Là encore, nous nous demandons d'être indulgents. C'est le prix payé à l'aventure.

Les assurances de voyage - vente à distance ou en agence :

Elles ne peuvent pas vous être imposées. Mais elles doivent vous être systématiquement proposées avant la conclusion de la vente. En cas de refus par l'acheteur de souscrire, l'acheteur serait de ce fait entièrement tributaire des contrats souscrits à sa propre initiative. Sous sa seule responsabilité.

Pour éviter la superposition d'assurances ayant des garanties similaires. Dès lors que la souscription d'un contrat est effectuée à plus de 30 (trente) jours avant la date du départ. L'acheteur d'un voyage touristique dispose d'un délai de rétraction d'une durée de 14 jours pour renoncer à son achat dès lors qu'il justifie qu'il est couvert par un autre contrat que celui qui lui a été vendu. Dans ces conditions, le vendeur remboursera la prime sans frais et pénalités.

Dans ce cas, les assurances souscrites, notamment à moins de 30 jours du départ ne seront jamais remboursables.

Des conditions des assurances souscrites vous seront remises lors de votre inscription. Celles-ci comportent des limitations de garanties, des exclusions, des franchises et des obligations en cas de sinistre. Nous vous invitons à lire attentivement ces documents.

Responsabilité en cours de transport aérienne :

Les conséquences des accidents ou incidents pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du transport aérien sont régies par les dispositions de la Convention de Varsovie ou de Montréal ou par les réglementations locales régissant les transports nationaux du pays concerné. La responsabilité du vendeur ne peut être supérieure aux plafonds prévus par ces textes.

Réclamation, qualité du voyage :

Les acheteurs qui ont des réclamations ou remarques à formuler sont tenus de respecter la procédure suivante :

Durant le voyage : faire constater par écrit par un représentant nommément identifié de l'organisateur ou du transporteur les motifs des dysfonctionnements constatés. Conserver toutes les preuves originales (attestations, factures, justificatifs photographies ...).

Au retour du voyage : adresser dans les meilleurs délais à Aventure & Volcans un courrier de réclamation par courrier recommandé avec avis de réception.

Les réclamations relatives aux obligations contractuelles Aventure & Volcans seront les seules prises en compte.

Le délai de réponse peut notablement varier en fonction de la durée de notre enquête auprès des divers prestataires concernés.

Il est expressément convenu que les données conservées par Aventure et Volcans et/ou ses partenaires ont force probante quant aux commandes passées. Les données sur support informatique ou numérique conservés par Aventure et Volcans constituent des preuves recevables lors de toutes procédures contentieuses ou autres. Au même titre que tout document écrit qui serait établi, reçu ou conservé par Aventure et Volcans.

Propriété intellectuelle :

Le contenu total du présent document est la propriété intellectuelle d'Aventure & Volcans.

Recours à la médiation :

Tout différend qui viendrait à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de la non-exécution, de la modification ou de la résiliation du contrat, le consommateur doit impérativement exprimer ses doléances auprès du vendeur du voyage contesté.

A ce titre, en l'absence de suite jugée satisfaisante, par le consommateur ou par le vendeur lui-même, la

partie la plus diligente soumettra l'objet du différend au Médiateur du Tourisme et des Voyages.

Pour la bonne information du consommateur, le vendeur précise que l'intervention auprès du Médiateur du Tourisme et des Voyages est gratuite en ce qui le concerne. Quand bien même, il serait à l'initiative de sa saisine.

Contact du Médiateur du Tourisme et des voyages : <http://mtv.travel>

En cas d'échec de la médiation les parties conservent la possibilité de saisir la juridiction française compétente.

Limitation des responsabilités :

Le contenu du contrat de vente validé par les parties est susceptible d'être modifié en cas de circonstances extraordinaires ou de tout autre événement relevant de la force majeure, du fait de personnes extérieures au contrat, voire des voyageurs eux-mêmes. Dans ce cas, la responsabilité d'Aventure & Volcans pourrait être partiellement ou totalement exonérée.

Informatique et liberté :

Selon les termes de la loi n° 76-17 dite « loi informatique et liberté » L'acheteur est informé que sa commande fait l'objet d'un traitement nominatif informatisé. Ces informations permettent au vendeur et ses partenaires, de traiter et d'exécuter la commande. Le droit d'accès et de rectification garanti par la loi doit être adressé par écrit A Aventure & Volcans à l'adresse en tête de ce document. Le demandeur sera tenu de justifier de son identité.

Garantie financière obligatoire :

Elle est apportée par la Banque Populaire Loire et Lyonnais – 254, route du 4, août 69627 Villeurbanne Cedex.

Responsabilité civile professionnelle :

Aventure & Volcans est souscripteur d'une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle, contractée auprès de la compagnie Allianz (adresse complète n° de contrat.)

Loi applicable :

Aventure & Volcans une société française. Le contrat de vente conclu l'acheteur est régi par le droit français.

Tribunal compétent :

Tout litige est de la compétence exclusive des tribunaux français selon la jurisprudence ou les dispositions légales en vigueur.

Mentions légales :

Aventure et Volcans est une S.A.R.L. au capital de 30 000€ dont le siège social est sis : 73, cours de la Liberté 69406 Lyon Cedex 03 – Siret n° 350 939 237 00029

Code N.A.F. 7912Z. Immatriculation en qualité d'agent de voyages n° IM069100077. Garantie financière délivrée par Groupama - Assurance Responsabilité Civile Professionnelle souscrite auprès de ALLIANZ, 87 rue de Richelieu, 75002 PARIS, contrat N°54573126 – Montant de la garantie : 4 000 000€. Identification intracommunautaire n° FR9335093923700029.